

DEPARTEMENT DU RHONE / COMMUNE DE SOUCIEU-EN-JARREST

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2023-06-28/03

Nombre de conseillers en exercice : 26

Présents : 20

Votants : 22

Le vingt-huit juin deux mille vingt-trois,

Le Conseil municipal de la commune de SOUCIEU-EN-JARREST (Rhône) étant réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Arnaud SAVOIE, Maire.

Etaient présents : Arnaud SAVOIE, Stéphane PITOUT, Gérard MAGNET, Aurélien BERRETTONI, Laurence CHIRAT, Etienne FLEURY, Sylviane LAFONT, Anne-Sophie DEVAUX, Nicolas TRICCA, Isabelle BRAILLON, David ZERATHE, Mélanie BRENIER, Daniel ABAD, Bernard CHATAIN, Catherine CERRO, Sylvie BROYER, Marie-France PILLOT, Mélanie TRAVIER, Monique TALEB, Brice DEVIF

Membres absents ayant donné pouvoir : Magali BACLE a donné pouvoir à Laurence CHIRAT, Marie-Pierre DUPRE LATOUR a donné pouvoir à Brice DEVIF, Marie-Claude PHILIPPE a donné pouvoir à Arnaud SAVOIE

Membres absents excusés : Frédéric LOGEZ, Véronique AVENAS, Malo TRICCA

Secrétaire : Marie-France PILLOT

Service instructeur : Finances

Le Maire certifie :

- que la convocation du Conseil municipal avait été faite le 21/06/2023

- acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le : 29 JUIN 2023

- et publication du :

30 JUIN 2023

Arnaud SAVOIE,
Maire



OBJET : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2023

Monsieur Nicolas TRICCA, Conseiller municipal délégué, précise que la commune de Soucieu-en-Jarrest est soucieuse de soutenir au mieux les associations de la commune, véritables actrices de la cohésion sociale. La collectivité a ainsi pour objectif d'offrir aux associations de bonnes conditions pour développer leurs projets, quel que soit le domaine d'activités : culture, sports, école....

La délibération 2020-12-17/12 en date du 17 décembre 2020 a posé le cadre d'un nouveau mode de calcul pour l'attribution des subventions de fonctionnement aux associations. Elle précise que l'attribution de subventions est conditionnée à la complétude du dossier de demande et à la production des pièces justificatives demandées par la ville.

Le budget primitif de la commune prévoit l'octroi de subventions annuelles aux associations ainsi que la mise à disposition d'une enveloppe susceptible d'être mobilisée par les associations au fil des projets qu'elles développent.

A ce titre, trois associations ont présenté des projets :

- La MJC a porté en janvier 2023 une action « grandir avec les écrans » à destination des élèves de CM2 des deux écoles et sollicite à ce titre une subvention de 500 €
- L'association Denier de l'Amicale Laïque porte des projets relatifs à des classes découverte pour 4 500 €, des activités vélo et tennis pour 1 000 € et une activité musicale pour 500 €
- L'association des parents d'élèves de l'enseignement libre demande une subvention exceptionnelle de 2 440 € pour les classes vertes.

Il est proposé le versement des subventions de fonctionnement et exceptionnelles pour 2023 comme suit :

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES
LA M.J.C.	22 900.00 €	500.00 €
L'ASSOCIATION SPORTIVE SOUCIEU BASKET (ASSB)	1 160.00 €	
L'ASSOCIATION SPORTIVE SOUCIEU FOOTBALL (ASSF)	3 250.00 €	
L'ECOLE DE MUSIQUE « CESAR GEOFFRAY »	18 000.00 €	
LE TENNIS CLUB	4 508.00 €	
L'ASSOCIATION « BIBLIOTHEQUE JARREZIENNE »	760.00 €	
LES JARDINS DE FLORA	643 €	
L'ASSOCIATION DENIER AMICALE LAIQUE	1 750.00 €	
ECOLE ELEMENTAIRE (CLASSES DECOUVERTES, VELO, TENNIS, MUSIQUE		5000.00 €
ECOLE MATERNELLE (CLASSES DECOUVERTES)		1000.00 €
L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DE L'ENSEIGNEMENT LIBRE (CLASSES VERTES)		2 440.00 €

Madame Marie-France PILLOT ne prend pas part au vote.

Le Conseil municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré à dix-huit voix pour et quatre abstentions,

DECIDE d'attribuer aux associations susmentionnées au titre de l'année 2023, les subventions correspondantes,
DIT que les crédits sont inscrits au compte 6574 du Budget Primitif 2023.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits.

Arnaud SAVOIE,
Maire

